

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Care de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 4 — 13 — — soir, Express.  
 7 — 11 — — — Omnibus.  
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 5 — 47 — — soir, Omnibus.  
 9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**  
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

L'exposé de la situation financière fait par M. Sella avait, au premier moment, produit une impression défavorable. On craignait que le nouveau royaume ne possédât pas les ressources suffisantes pour combler le déficit constaté par le ministre. Mais on avait compté sans le patriotisme des Italiens.

Une dépêche de Turin nous apprend que la municipalité de Brescia a déclaré vouloir avancer l'impôt foncier de 1865 pour le compte des habitants de cette ville. Il y a lieu d'espérer que les autres villes tiendront à honneur de suivre cet exemple. D'ailleurs, l'initiative du roi, qui s'est imposé les sacrifices que l'on sait, ne peut manquer de trouver de nombreux imitateurs parmi les citoyens.

La Presse de Vienne trace un tableau fort sombre de la séance d'ouverture du reichsrath : « Les bancs solitaires de la chambre des députés, la disposition évidemment morne qui s'est manifestée dans la première séance, ont une éloquence qui n'est que trop triste. Il n'y a qu'un seul moyen de résister à cette impression, de remplir les lacunes de la chambre, de la constitution, du programme du gouvernement, et ce moyen, c'est une action vigoureuse, positive et libérale. »

On écrit de Berlin que les négociations entre la Prusse et l'Autriche, au sujet de la cessation de l'exécution fédérale dans le Holstein et de la constitution d'un gouvernement pro-

visoire et commun aux duchés de l'Elbe, n'ont point encore abouti.

A Genève, les élections pour le grand conseil ont été très-animées. Il y a eu plusieurs rixes. MM. James Fazy et Fontanel (radicaux) ont été élus, mais la majorité paraît être acquise aux conservateurs.

Dans une ordonnance récente, le prince Nicolas de Montenegro a prescrit à tous ses sujets « d'avoir à se munir d'armes parfaitement sûres, attendu que l'avenir est à la connaissance de Dieu seul. »

Voici le résumé des dépêches du général Lee sur les derniers engagements qui ont eu lieu devant Richmond et Petersburg.

Deux assauts ayant été repoussés du côté nord, les fédéraux durent se retirer laissant un grand nombre de morts dans les tranchées des confédérés. Le général Field, qui a soutenu cette attaque, a fait 400 prisonniers et pris sept étendards. Sur la droite, vers le chemin de fer du Nord, le général Grant s'est trouvé en présence des généraux Mahone et Hampton, ayant avec eux trois brigades d'infanterie et une division de cavalerie.

Mahone a fait plus de 500 prisonniers; 3 étendards, 6 pièces d'artillerie, sont restés en son pouvoir, mais il n'a pu réussir à emmener les canons. Les fédéraux ayant tenté plus tard une nouvelle attaque, le général Mahone a rompu trois lignes de bataille et pendant la nuit les troupes fédérales se sont retirées, abandonnant leurs blessés et plus de 250 morts sur le champ de bataille.

Nous avons aujourd'hui sous les yeux le texte même du discours prononcé par le général La Marmora, à la Chambre des députés italiens, dans la séance du 12 de ce mois.

Voici ce discours tel qu'il nous est transmis par les journaux de Turin :

LE GÉNÉRAL LA MARMORA. Président d'un ministère qui n'a pas signé le traité, mais qui l'a accepté, j'ai laissé jusqu'à présent la parole à d'autres orateurs plus expérimentés et plus habiles. Depuis quatre ans éloigné du Parlement, je ne veux pas prononcer un discours, mais faire des déclarations et même des aveux. (Mouvement d'attention.)

J'étais contraire à cette convention avant qu'elle fût faite. Beaucoup d'explications avaient été échangées entre M. Minghetti et moi, et il m'avait offert de me céder la présidence du conseil, mais cela ne m'empêchait pas de craindre qu'on ne perdît ainsi le fruit des progrès faits depuis quatre ans. Les provinces italiennes sont mieux unies, mieux fondues que les membres mêmes de cette Chambre (bravos); elles sont je dirai presque scandalisées des luttes et rivalités des partis dans la Chambre; je craignais que cette union ne s'altérât. Je craignais aussi le retour des malheurs que nous avons tous déplorés. Je me disais : Ce sera une pomme de discorde; ou nous ne maintiendrons pas rigoureusement les pactes faits, supposition inadmissible; ou nous les maintiendrons, et renouvellerons Aspromonte. (Sensation.)

Voilà, en effet, ce que la gauche de cette Chambre a dit et répété. Ces choses, je les ai dites même au ministre des affaires étrangères

de France et à l'Empereur. Je savais que le traité serait signé, mais j'en craignais les suites en Italie. De retour en Italie, j'appris des bords du lac de Côme les événements de Turin; j'en appris à Milan toute la gravité; j'accourus, décidé à ne pas entrer au ministère.

Je trouvai Turin calme à la surface, mais triste; j'appris la démission du ministère, et le roi me fit appeler pour en former un nouveau. Ma position était critique; réflexion faite, je considérai qu'il y avait là un traité important, signé de deux souverains, où, pour la première fois, le royaume d'Italie prend de grands engagements internationaux.

Je mis de côté toute appréhension et me mis à l'œuvre. Je trouvai de généreux collègues, et nous vinmes, sans arrière-pensée, soutenir le traité devant le Parlement.

Aujourd'hui, nous avons vu, comme mon ami Boncompagni, par l'attitude du reste de l'Italie, qu'il n'y a pas danger réel de discordes, que nul désordre ne peut se renouveler. J'ai vu, en outre, que tout le monde en Italie a pris nos engagements au sérieux; les échanges de notes avec le gouvernement français ont été, eux-mêmes, suivis par le Parlement avec des sentiments de loyauté qui le prouvent.

Nous avons dit, dans notre note du 7 novembre, que nous avons la force de faire respecter le traité; nous ne parlions pas par là de la force des bataillons, mais de la force qui vient de notre accord et nous permettra de rivaliser de loyauté avec la France. (Très-bien!)

La question de la translation de la capitale,

**FEUILLETON.**

5

**LE PREMIER PETIT VERRE**

HISTOIRE D'ATELIER

(Suite.)

IV. — RUPTURE.

Une demi-heure après cette scène étrange, M. Thierry, le visage un peu pâle, le cœur endolori; mais courageux, résigné et sentant qu'il fallait couper le mal dans sa racine, rentra dans l'atelier avec l'intention de questionner son contre-maître. Non pas qu'il se fût décidé tout d'un coup à faire ce mariage, l'âge de Charles lui semblait un obstacle quant au présent, mais il voulait savoir à quoi s'en tenir.

Le chef d'atelier était absent. Une heure puis deux se passèrent. Charles n'était pas de retour. Enfin, à trois heures, il arriva.

— Dès que Charles rentrera, avait dit M. Thierry, vous lui direz que je l'attends dans mon cabinet.

Où et comment le fils de la Mère aux Papillotes avait-il passé son temps depuis qu'il avait quitté sa mère?

Nous avons vu que, ne sachant quelle contenance tenir, Charles s'était enfui, laissant sa mère accablée de la triste découverte qu'elle venait de faire.

Mais, s'il avait pu échapper aux reproches de la pauvre femme, il n'avait pu se soustraire à ceux de sa conscience. Vainement il essayait de se justifier à ses propres yeux, soit en évoquant le premier motif qui l'avait amené à demander à l'eau-de-vie le courage qui lui manquait pour parler à Estelle, soit en se disant qu'après tout il était en âge de se conduire; vainement, disons-nous, il essayait de se justifier à ses propres yeux, il n'y pouvait parvenir.

En effet, pourquoi buvait-il encore? Il avait avoué son amour à Estelle, et celle-ci lui avait répondu favorablement. L'aveu charmant de la jeune fille lui avait donné toute l'assurance qui lui manquait.

Il est vrai qu'il éprouvait quelque peu d'hésitation à parler à M. Thierry de cette affection partagée; mais cette hésitation n'avait guère sa raison d'être. Son patron n'était-il pas pour lui un père, ou au moins un frère aîné?

Non, Charles Fernault n'avait pas de prétexte

pour boire, il était sur le penchant fatal de l'ivrognerie.

La présence inopinée de sa mère l'avait bouleversé, il se sentait mal à l'aise. Toutefois il se rendait à l'atelier, se demandant comment il aborderait la question avec M. Thierry, lorsqu'en passant devant un café, il se regarda machinalement dans une des glaces de la devanture. Il était fort pâle et avait les traits décomposés.

— Quelle mine! se dit-il, je ne puis me présenter ainsi; ce n'est rien, mais j'ai besoin de me remettre. Et sans hésitation, résolument, il entra au café, c'était la première fois de sa vie.

Il demanda du thé. On le lui servit avec un flacon de rhum.

Au bout d'une heure et demie il en sortit l'œil brillant, le visage rouge, la langue un peu embarrassée. Le malheureux avait absorbé dans son thé la presque totalité du flacon de rhum et il avait bu le reste pur. Puis le grand air réagissant tout-à-coup sur lui, il se trouva soudainement gris et presque trébuchant.

Ne se rendant pas compte de son état, l'amoureux d'Estelle rentra à l'atelier le front haut, et se rendit tout droit au cabinet de M. Thierry. Celui-ci, que

cette absence prolongée et inconcevable étonnait au plus haut point, et qui l'attribuait à quelque fâcheux événement, se disposait à se rendre lui-même chez la Mère aux Papillotes pour en connaître la cause quand Charles entra.

— Qu'y a-t-il? lui dit-il aussitôt; mais il s'arrêta tout-à-coup. Son ex-apprenti, d'ordinaire si convenable dans sa tenue, si calme, se tenait devant lui, affectant un air dégagé, lui tendant la main avec une familiarité tout-à-fait en dehors de ses habitudes. Bien qu'il n'y eût pas à se méprendre sur l'état de son chef d'atelier, M. Thierry n'en pouvait croire ses yeux, et il restait la bouche béante, se demandant s'il n'était pas le jouet d'un rêve.

A l'air stupéfait, effaré même, de son patron, Charles comprit que son commencement d'ivresse était visible, et il se sentit d'abord tout décontenancé; mais ce moment de honte fut court, il redressa bientôt la tête et regarda M. Thierry avec une certaine audace comme pour lui demander compte de son étonnement.

Sur ces entrefaites, inquiète de ne pas avoir vu son fils à l'heure du dîner, la Mère aux Papillotes se rendait à l'atelier, n'y trouvant pas son fils, elle monta chez M. Thierry.

pour moi Turinois, est difficile; mais, militairement, Turin ne peut être capitale; je regrette seulement qu'on n'ait pas préparé d'avance les esprits à cette résolution. Le tort en est à tout le monde; on avait acheté ici trop d'édifices publics, on s'était installé à Turin avec l'apparence de dispositions définitives et du consentement même du Parlement. (C'est vrai!)

Je dirai encore que je regrette les soupçons qu'on a jetés sur les vues de la France. On a parlé de nouveaux changements de frontières possibles, de réserves pour la fédération. Peu de personnes ont eu plus d'occasions que moi d'approcher l'Empereur et peuvent mieux affirmer que ces soupçons sont mal fondés. En 1852, je le vis trois fois; il me montra de grandes sympathies pour l'Italie, et me fit prévoir qu'un jour il s'occuperait d'elle. Lorsqu'il s'agissait de la guerre de Crimée, on tenta, sans y réussir, de faire insérer dans la convention préalable quelque stipulation favorable à l'Italie; nous allâmes en Crimée sans condition, et en revînmes amis de tous ceux avec qui nous avons eu à faire.

Je vis à cette époque, à Paris, un personnage qui me pria de faire bien sentir à notre représentant au congrès qu'il ne faudrait pas parler de l'Italie.

Cela nous inquiéta beaucoup. Mais ayant été chez S. M. l'Empereur, je pus me rassurer, et vous savez ce qui se passa au congrès de Paris.

Vinrent Plombières et 1859.

Vous savez ce que fit l'Empereur et ses grandes batailles gagnées.

Chargé d'aller à Veggio pour voir si l'on pouvait faire quelque chose qui atténuerait l'impression produite par la paix de Villafranca, il résulta de ma mission que le roi put ajouter ces mots à sa signature des préliminaires de paix: *Accepté pour ce qui nous regarde.* Vous savez quels furent les événements ultérieurs.

Pourquoi donc ces défiances contre l'Empereur des Français? (Bravo!)

S'il avait eu des pensées contraires à l'Italie, il n'aurait qu'à rester témoin des événements après la mort de Cavour; au contraire, il reconnut généreusement l'Italie, et, par-là, ouvrit la porte aux reconnaissances d'autres pays.

En 1862, le roi vint à Naples; l'Empereur envoya pour le complimenter, l'escadre française, qui marcha à toute vapeur pour arriver dans les eaux de Naples en même temps que le roi.

Je ne dis pas que l'Empereur n'ait pas eu des doutes d'abord, comme beaucoup d'Italiens bons patriotes; sur la possibilité de notre grande œuvre de l'unité; mais j'ai l'intime conviction qu'aujourd'hui l'Empereur est persuadé, comme nous le sommes tous, que l'unité est irrévocable.

En ce moment aussi Estelle, qui avait aperçu la Mère aux Papillotes dans la cour, descendit au-devant d'elle et la rencontra devant la porte, laissée ouverte, du cabinet de son oncle.

— Oh! mon Dieu, comme vous êtes pâle, madame Fernault, dit-elle tout effrayée en regardant les traits décomposés de la pauvre fruitière, et toi, mon oncle, ajouta-t-elle en regardant M. Thierry, qu'as-tu donc? Puis, apercevant enfin Charles, elle s'écria: Mais qu'y a-t-il donc?

— Ce qu'il y a, mon enfant, répondit M. Thierry en attirant à lui la jeune fille comme pour la préserver du contact de Charles, et en donnant à sa voix une inflexion de mépris, ce qu'il y a? Il y a que l'homme que tu avais choisi, celui à qui tu voulais confier ta destinée, que M. Charles enfin, est ivre, ivre comme un portefaix, ivre comme un Manceau la Pinte.

Sans doute l'indignation de M. Thierry était motivée; mais il faut bien reconnaître que les paroles du patron de Charles auraient été moins dures si celui-ci n'eût pas été aimé d'Estelle. Dans cette colère il y avait de la jalousie.

Il était dit que cette première infraction aux règles de la tempérance serait fatale au malheureux

Nous ne ferons pas un pas en arrière; nous irons en avant, avec lenteur et prudence, mais sans retour possible. (Applaudissements).

Je n'entrerai pas dans le fond de la question de Rome. Tout le monde n'a pas encore une idée nette et unanime sur la manière de résoudre la question. En pratique, j'ai des doutes, moi aussi, sur la manière d'effectuer la réunion du pape et du roi à Rome. Quoi qu'il en soit, mieux vaut avoir du temps devant nous. J'ai grande confiance dans l'aide de l'Empereur, l'homme du monde qui connaît le mieux cette question.

Je crois aussi qu'il nous aidera pour Venise. Je voudrais pouvoir me dépouiller en ce moment de mon caractère officiel, et c'est comme député que je vous dis: Nous avons vu l'archiduc Maximilien devenir empereur du Mexique, les îles Ioniennes données à la Grèce; quelque chose d'inattendu peut se passer à l'égard de Venise. Ceci est une opinion à moi personnelle et qui n'a rien de ministériel. Il me semble que l'esprit de l'empereur d'Autriche pourrait être amené à concevoir l'opportunité d'une grande résolution à cet égard.

Je finis comme l'honorable Boncompagni a parlé. Autant j'étais contraire au traité auparavant, autant aujourd'hui je désire vivement que tous vous l'approuviez (Applaudissements).

M. MUSOLINO. Je rends hommage à la franchise et à la loyauté du général La Marmora; je ne puis partager ses opinions. Les sous-entendus prolongés plus longtemps seraient une ruine pour le pays, pour la dynastie.

La convention, selon moi, c'est le couronnement de la politique suivie jusqu'à présent par la France vis-à-vis de l'Italie.

M. LA MARMORA, président du conseil. J'en appelle à la Chambre pour qu'elle dise si elle a entendu mon discours dans le sens que j'ai voulu lui donner. Si le ministère avait cru que la convention pût attirer sur l'Italie la plus petite partie des malheurs que l'honorable M. Musolino a énumérés, je le déclare, messieurs, il n'aurait pas hésité une minute à le repousser. (Bravos prolongés).

M. SINEO. Ce ne sont pas là des raisons. (Oh!)

L'Express publie la proclamation suivante, du président Davis, fixant un jour d'actions de grâces solennelles:

« Il est convenable que le peuple des États confédérés s'assemble de temps en temps pour reconnaître sa soumission au Dieu tout-puissant, lui rendre pieusement grâce de ses bienfaits, adorer son saint nom, se prosterner en prière à ses pieds et accepter humblement les châtiments de sa sage et miséricordieuse providence.

» Unissons donc nos voix dans les temples et dans les campagnes pour célébrer, dans une adoration reconnaissante, la protection signalée qu'il nous a donnée dans les nom-

ouvrier.

Nous l'avons fait remarquer déjà, l'eau-de-vie donnait à Charles la hardiesse qui lui manquait, et cette hardiesse devenait d'autant plus grande que l'alcool agissait sur lui davantage.

Déjà disposé à braver les reproches de son maître, il ne put supporter froidement ses injures, et, cedant à un mouvement de colère, au lieu de courber la tête et de s'humilier, sans tenir compte de la présence d'Estelle ni de celle de sa mère, il étendit vers son patron un bras menaçant et fit un pas en avant en proferant un juron.

Si Estelle eût été déjà la femme de Charles, il est probable, il est certain qu'elle aurait trouvé dans son dévouement d'épouse, dans le sentiment de ses devoirs, dans son affection, la force d'essayer, sinon de justifier, du moins d'excuser, cette première faute; mais la jeune fille était aux débuts de son amour, et elle se sentait profondément humiliée.

Quoi! c'était au moment où elle venait d'avouer à celui de qui elle dépendait qu'elle aimait un homme, c'était à l'heure où elle avait déclaré cet homme digne d'elle; c'était à l'instant même où elle venait de dire hautement qu'elle n'eût pas aimé Charles s'il

breuses victoires qui ont couronné nos armes.

» Remercions-le de la fidélité de nos campagnes, et de l'énergie et du courage indomptables dont il a rempli nos cœurs pour résister aux desseins iniques de nos ennemis.

» N'oublions pas que, tandis qu'il nous accordait sa divine protection, nos fautes recevaient le châtiment qu'elles avaient mérité. Souvenons-nous que beaucoup de nos plus braves sont tombés sur le champ de bataille; que beaucoup d'autres sont retenus dans les prisons de l'étranger; que d'immenses provinces de notre pays ont été ravagées avec une sauvagerie cruelle; que de paisibles habitations ont été détruites; que des femmes et des enfants errent sans secours à l'aventure, et que, dans leur cruelle inimitié, nos adversaires ont excité contre nous les passions d'une race d'esclaves et provoqué des atrocités auxquelles la mort est préférable.

» C'est pourquoi, nous, Jefferson Davis, président des États confédérés d'Amérique, nous avons fait cette proclamation, désignant le mercredi 16 novembre comme un jour spécialement réservé à l'adoration du Dieu tout-puissant.

» C'est pourquoi j'invite et je supplie tous les peuples de ces États confédérés de s'assembler audit jour dans leurs temples, et de s'unir en prière à notre Père céleste pour attirer sur nous sa faveur et sa toute-puissante protection, pour qu'il fasse tourner ses châtiments à notre profit, en nous détournant du mal et en nous faisant marcher dans la bonne voie. Puisse-t-il rendre la paix à notre pays bien-aimé, guérir ses blessures saignantes et nous exaucer, car nous lui rendons gloire de notre délivrance.

» Donnée sous notre signature et le sceau des États confédérés à Richmond, ce 26 octobre 1864.

JEFFERSON DAVIS.

Pour le président:

J.-P. BENJAMIN, secrétaire d'État.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

EXÉCUTION ET AVEUX DE MULLER.

Après avoir longuement conféré avec le chef baron Pollock et le juge Martin, après avoir examiné avec attention les mémoires et les documents produits par la Société allemande de protection légale, sir Georges Grey voulut encore une fois interroger le condamné. Le résultat de ce nouvel examen n'ayant rien changé aux convictions déjà formées, le ministre décida que la justice aurait son cours.

Ce fut M. Beard, le sollicitor, qui se chargea de porter à Müller cette terrible nouvelle. Il lui dit que tous les efforts étaient demeurés

inutiles, et que rien désormais ne pouvait lui sauver la vie.

Müller reçut cette nouvelle avec beaucoup de calme et persista à soutenir qu'il était innocent. Il fut visité par les shérifs MM. Dakin et Besley et par les sous-shérifs MM. de Jersey et Davidson. Un ministre luthérien, Allemand, le docteur Kappell et le Rév. M. Davis, aumônier de la prison de Newgate, l'avaient plusieurs fois entretenu.

Müller pria avec ferveur, mais il refusa d'avouer son crime. Il conservait encore un lueur d'espoir, malgré la décision du ministre, et il ne voulait pas se dire coupable tant qu'il croirait avoir encore quelque chance de vivre.

A partir de samedi matin, l'agitation régnait aux environs de Newgate. La foule devenait plus nombreuse de moment en moment. Des ouvriers travaillaient à poser des barrières solides. On avait pris les plus grandes précautions pour prévenir les accidents. La police de la Cité, la police métropolitaine, avaient envoyé de nombreux détachements pour maintenir l'ordre.

Les fenêtres des maisons qui regardent sur la place étaient louées à des prix fous. On payait de 3 à 4 livres sterling pour avoir une place.

Samedi matin, Müller se leva très-calme et déjeûna de bon appétit. Il écrivit ensuite quelques lettres à ses parents en Allemagne. Il reçut la visite du révérend M. Walbaum et du révérend M. Davis. Les shérifs entrèrent dans sa cellule et l'exhortèrent à employer le peu de temps qui lui restait pour se bien préparer à la terrible épreuve qu'il allait subir.

Müller protesta encore de son innocence.

Dimanche il assista aux exercices du culte le matin, et l'après-midi il écouta, avec une attention profonde, les discours prononcés dans la soirée par le docteur Walbaum et le docteur Kappell. Ces deux ministres le visitèrent l'un après l'autre et demeurèrent environ chacun une demi-heure avec lui. Müller conserva son attitude ferme et résignée, mais il ne voulut faire aucun aveu.

La foule diminuait. La pluie avait découragé les curieux. Il ne resta plus guère sur la place qu'un millier d'individus plus ou moins déguenillés. Les personnes appartenant à des classes plus élevées de la société s'étaient retirées ou avaient pris place aux fenêtres.

Les cabarets étaient clos, mais quelques marchands circulaient sur la place. Ils vendaient du gin, du rhum et des gâteaux. L'excitation de l'alcool et le feu des pipes combattaient le froid et la pluie. Les fenêtres des maisons voisines étaient ouvertes. Les curieux qui les avaient louées fumaient leurs cigares en regardant la foule.

Müller dormait profondément.

A cinq heures du matin, les tavernes s'ouvraient. La pluie avait cessé. Les préparatifs

n'en eût pas été ainsi, c'était alors, disons-nous, que cet homme se montrait dans une situation honteuse, la forçant de rougir de lui et d'elle-même.

Puis Estelle, dont l'imagination était toute d'élan, s'était plu à faire de Charles une espèce de héros: sa bonne mine, ses manières, son langage, son mérite, les éloges qu'elle entendait chaque jour, tout avait concouru à l'entraîner dans cette route charmante, toute bordée de fleurs, éclairée par les doux rayons de la foi et qui s'appelle l'illusion, et voilà qu'au lieu de l'amoureux timide et empressé, au lieu du contre-maître intelligent, destiné à devenir un homme supérieur, elle se trouvait inopinément devant un homme vulgaire et violent, devant un ivrogne!... Quelle déception! quel coup pour son cœur! C'en était fait, à moins d'un miracle de l'amour, l'idole tombait de son piédestal.

« La réaction fut douloureuse, mais complète, et ce fut avec un accent de résolution, avec une spontanéité navrante pour Charles qu'elle répondit à son oncle:

— Moi, sa femme, jamais!

Charles tressaillit et resta atterré. Son bras levé retomba le long de son corps. Il essaya de faire un pas vers Estelle comme pour lui demander pardon,

mais la jeune fille eut un mouvement d'effroi et un regard de mépris qui l'arrêtèrent.

Il ressemblait au condamné que vient de frapper un arrêt terrible et irrévocable.

— Et vous avez raison, mademoiselle, dit à son tour la Mère aux Papillotes, avec une sombre énergie, épouser un homme qui boit, se faire la compagne d'un ivrogne, c'est se condamner à une vie de douleurs sans nom, de tortures inouïes.

Et comme M. Thierry et Estelle elle-même paraissaient étonnés de ce langage, comme Charles, qui s'attendait à entendre sa mère prendre sa défense, levait la tête et semblait vouloir protester, la pauvre mère, s'animent de plus en plus et d'une voix plus énergique, continua:

— Mon langage vous surprend; vous vous demandez comment; moi sa mère, moi qui me suis toujours montrée dévouée pour lui, j'élevé aussi ma voix contre lui quand vous le repoussez, alors que le mariage était mon rêve! C'est que vous ne savez pas ma vie. Ecoutez-moi donc:

« Comme vous, jeune fille, j'ai été belle... heureuse, et comme vous j'ai aimé; celui que j'avais choisi entre dix autres me paraissait digne de moi. Il était pauvre, j'étais riche; malgré ma famille, je

de l'exécution étaient achevés.

A sept heures, l'exécuteur des hautes-œuvres, Calcraft, entra dans la prison.

On réveilla Müller. On le conduisit dans une cellule voisine de la sienne et on lui lia les bras. Müller avait soigneusement brossé ses habits. Son calme ordinaire ne l'avait pas abandonné. L'*International*, qui complète les détails donnés par les autres journaux de Londres, dit que pas un de ses muscles ne tressaillit quand on le garrotta.

Le docteur Kappell s'approcha du condamné. « Prions ensemble, » dit-il, et il prononça en allemand une courte prière.

— Franz Müller, dit-il ensuite, au nom de l'Éternel qui vous voit et vous juge, au nom du tribunal suprême qui va vous absoudre ou vous condamner, répondez : Êtes-vous coupable ?

— Non, je ne suis pas coupable, répondit Müller d'une voix ferme.

Calcraft parut.

Je suis prêt, dit Müller.

Et sans manifester la moindre faiblesse, il monta les marches de l'échafaud.

Les cloches de l'église du Saint-Sépulchre sonnaient le glas funèbre, le soleil commençait à briller. Müller paraît sur la plate-forme. La foule pousse un cri terrible, un cri de colère et de haine.

Calcraft place le condamné sur la bascule ; il lui couvre la tête d'un bonnet blanc ; il lui passe la corde autour du cou.

C'est alors que, perdant tout espoir, Müller cède enfin aux exhortations du docteur Kappell : « *Ich habe es gethan ; ich war allein ; ich hatte keine mitverbrecher.* (C'est moi qui l'ai fait. J'étais seul ; je n'ai pas eu de complices). »

Ce furent ses dernières paroles. Il les avait à peine prononcées que la trappe basculait déjà. Müller était lancé dans l'éternité.

Le docteur Kappell s'était évanoui. Quand il eut repris connaissance, il répéta aux sous-shérifs, MM. de Jersey et Davidson, les aveux du condamné.

Müller a laissé une lettre cachetée adressée aux aldermen. Cette lettre, qui leur sera remise aujourd'hui par les shérifs, contient probablement des aveux plus circonstanciés.

## Chronique Locale.

LE CHATEAU DE SAUMUR (1).

(Suite.)

Le nom de Duplessis-Mornay (dont l'orthographe véritable est de *Mornay du Plessis*), prononcé à la fin de notre entretien du 8 novembre, vous avertit, chers lecteurs, qu'une ère nouvelle s'ouvre à l'histoire du château de Saumur.

(1) Voir l'*Écho* des 30 août, 15-29 septembre, 20 octobre et 8 novembre.

son époux.

» Dieu me punit d'avoir forcé la volonté de mon père. Je n'étais pas alors la Mère aux Papillotes, la fruitière de la rue Popincourt, mais j'étais Mme Fernault, la femme d'un avoué de province, dont l'étude avait été payée deux cent mille francs. C'était ma dot.

» Deux ans après notre mariage, mon mari, qui s'était montré sobre jusqu'alors, revint un jour au logis dans un état complet d'ivresse... Un mois après, il recommença, et bientôt ce fut une habitude de tous les jours.

» Supplications, caresses, raisonnements, j'employai tout, et tout fut inutile.

» Mon père était mort. Ma famille avait cessé de me voir. Que faire?... Souffrir en silence, c'est ce que je fis. J'essayai de cacher aux yeux de tous le malheur qui m'accablait, mais je n'y pus réussir longtemps.

» Peu à peu les clients s'éloignèrent ; l'étude devint déserte ; les dettes arrivèrent, il fallut vendre.

» Les années s'écoulaient, mon mari continua de boire, de boire toujours. Son caractère s'aigrit, il devint brutal, emporté, et pendant quinze ans je fus

Une grande découverte, la poudre à canon, a changé le mode de combattre et d'attaquer les forteresses ; il était réservé à du Plessis de mettre le Donjon en état de résister à ce fatal progrès.

Les circonstances au milieu desquelles le gouvernement de Saumur lui fut confié étaient graves ; elles lui imposaient des devoirs d'une haute portée ; mais son noble cœur comme ses talents politiques et militaires étaient au niveau de la tâche délicate, qu'amis et ennemis le chargeaient d'accomplir.

Philippe de Mornay du Plessis n'est pas d'origine saumuroise, il naquit dans le Vexin français (Normandie), en 1549 ; néanmoins sa vie d'homme d'État, de guerrier, de savant, est tellement liée à nos annales qu'il a droit de cité parmi nous. Saumur peut le revendiquer comme un fils adoptif ou tout au moins comme l'un de ses plus généreux bienfaiteurs.

Le nom de Duplessis-Mornay, relégué au coin d'une petite rue montueuse qui conduit au château descendra au milieu de nos murs en s'inscrivant, par exemple, dans le prolongement de la rue Beurepaire, à l'angle de la façade nord du nouveau café de la Paix : la grande ombre qu'il rappelle, s'étendra ainsi du centre de la ville aux portes de son ancienne résidence et fera revivre chez nos générations un serviteur fidèle à son roi en même temps qu'un citoyen dévoué à son pays.

Le beau caractère de Duplessis-Mornay me suggère une autre pensée que je soumetts à votre appréciation, chers lecteurs. La voici :

Un grand nombre de villes de France, même des plus petites, élèvent des statues à leurs célébrités ; elles en décorent leurs places, leurs boulevards, l'entrée de leurs monuments, rendant ainsi un hommage public au mérite de toutes carrières.

Quand notre théâtre sera achevé ; quand les abords de l'Hôtel-de-Ville (qu'il ne faut pas confondre avec le Château, quoiqu'en dise le Journal pour tous, n° 741 du 5 novembre 1864) seront dégagés des constructions provisoires qui l'obstruent ; quand un joli square remplacera notre vieille Promenade, ne pourrions-nous pas élever au milieu de ce square la statue du noble gouverneur de Saumur, du fondateur de cette académie qui a laissé tant de noms réputés, de l'homme de bien qui a porté notre cité à une apogée qu'elle n'a pas dépassée après lui ?

L'emplacement que je vous propose, chers lecteurs, serait-il d'un heureux choix ? Je le crois ; le récit des faits qui se rattachent à l'histoire du Château justifiera, du reste, l'idée que j'émetts devant vous ; quoi qu'il advienne de vos réflexions sur cette idée, je n'aurai point à regretter de l'avoir produite.

Poursuivons notre histoire.

La Ligue, cette guerre civile et religieuse

la victime de ses colères furieuses, insensées. L'eau-de-vie lui donnait des accès de rage, de folie. Parfois il prenait la résolution de s'abstenir, mais il était trop tard ; après deux jours de sobriété il ne pouvait plus résister à son ignoble penchant, et s'échappait de la maison pour aller s'enivrer dans les bouges les plus infimes.

» Il y eut cependant un temps d'arrêt qui dura six mois, à la suite d'une maladie terrible qui l'avait mis aux portes du tombeau. Je me crus sauvée et déjà je remerciais Dieu ; mais, hélas ! vain espoir, la rechute fut affreuse, épouvantable ; vingt fois je pensais qu'il allait me tuer.

» Tu me demandais l'autre jour, continua la malheureuse femme en se plaçant devant son fils, tu me demandais quelle catastrophe me rappelait le 14 mars ? Eh bien ! ce jour-là, ton père, ivre d'eau-de-vie, se disposait encore à retourner au cabaret. Je voulus lui barrer le passage ; furieux de cette résistance, le malheureux, qui tenait fatalement un couteau à la main, me frappa. »

(La suite au prochain numéro.)

qui a trop longtemps ravagé la France et paralysé ses laborieux efforts ; la Ligue, dis-je, troublait encore l'Anjou à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. De plus, l'anarchie apparaissait dans un lointain rapproché, comme un autre fléau dévastateur en face d'une compétition à la couronne de France.

Henri III le comprit, chers lecteurs. N'ayant pas de postérité, il songea que sa fin serait, en l'état des esprits, un germe de nouvelles discordes. Effrayé par la perspective de cet abîme toujours menaçant, malgré la catastrophe de Blois (la mort de Guise), il résolut de le fermer en fixant les incertitudes du trône. Dans ce dessein, il offrit à Henri de Navarre, son cousin, son héritier, mais l'adversaire de la Ligue, de guérir par un arrangement la plaie béante qui ruinait l'État.

Le Béarnais, doué de ce bon naturel qui est resté populaire par la chanson *Vive Henri IV*, que chacun sait, le futur roi vaillant accepta cette offre ; toutefois, en politique habile, il voulut un gage qui en assurât l'efficacité. Ce gage fut Saumur et son château.

Par sa position sur la Loire, cette ville et le Donjon lui livraient un passage sûr, en toute occasion, pour se mouvoir en Anjou.

Henri III jugea bien de l'influence de ce point stratégique, et ce fut après de longues hésitations qu'il le céda à l'ascendant de du Plessis-Mornay, chargé, par son chef et son ami, de négocier cet important traité.

En cédant, Henri III mit comme condition formelle, que la garde du château et de la ville serait confiée au négociateur.

Quel hommage il rendait au caractère de Mornay ! Lui, protestant, il reçoit du roi catholique la mission de concilier des sentiments rivaux depuis si longtemps aux prises : tant il est vrai que la droiture trouve sa place chez tous les partis !..

Du Plessis était couronné de cette auréole de gloire et d'estime, lorsque, le 19 avril 1589, entouré de la population saumuroise de la ville et de la campagne, il reçut à la porte de la Tonnelle (située vis-à-vis la rue de ce nom), le futur roi, auquel il remit les clefs de la ville et du château.

En gravissant la pente escarpée qui le conduisait au logement préparé dans sa nouvelle forteresse, le Béarnais se sentait *Henri IV* ; il ne pouvait, à dit un contemporain, cacher sa joie de se voir logé sur cette rivière tant de fois désirée, tant de fois peu heureusement tentée.

Ceci une fois connu, croyez-vous, chers lecteurs, que la statue de du Plessis-Mornay, les yeux tournés vers le château, offrant d'une main nos clefs, tandis qu'il désignerait de l'autre la porte de la Tonnelle, croyez-vous que cette statue ne décorerait pas dignement le square de l'Hôtel-de-Ville ? Je vous laisse à penser ! *Sursum corda*, élevons nos cœurs et celui de nos enfants : Saumur ne doit pas déchoir d'un si haut passé.

Nous dirons maintenant les travaux du gouverneur.

PAUL RATOUIS.

P.-S. — Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs, qu'une commission municipale vient d'être désignée pour organiser et planter la place de Notre-Dame-des-Ardilliers. P. R.

Un incendie considérable, et qui eût entraîné de grands désastres s'il n'eût été arrêté par des moyens prompts et énergiques, a éclaté lundi chez M. Glétron, marchand de vins en gros, dont les magasins sont situés au bas du boulevard des Pommiers, à Angers.

Un ouvrier s'étant aperçu que des fissures existaient dans un foudre rempli d'eau-de-vie, voulut le réparer avec le martyr destiné à cet usage. L'ouvrier, nous assure-t-on, eut la précaution de placer la chandelle à certaine distance ; mais la porte du foudre s'étant ouverte subitement, le liquide s'échappa et s'enflamma immédiatement. Aussitôt les flammes se répandirent avec une effrayante rapidité et se communiquèrent aux autres pièces ; bientôt le chaix ne fut plus qu'un vaste brasier. L'incendie se développait alors sur une large échelle et s'étendait bien vite aux maisons contiguës,

occupées, l'une par M. Launay, marchand de vins en gros ; l'autre, par M. Audusson, marchand de charbon ; la troisième par un boucher. Aux premiers cris d'alarme, les voisins accoururent. On se hâta de sauver les registres de MM. Glétron et Launay, chose assez facile, parce que les comptoirs de ces messieurs sont au rez-de-chaussée ; malheureusement, il ne fut pas possible d'arracher les meubles aux ravages de l'incendie. On put cependant leur disputer avec succès les voitures et les chevaux de ces établissements.

Pendant que les chaînes s'organisaient, les élèves du grand Séminaire se rendaient, ainsi que ceux de l'École des arts et métiers, sur les lieux du sinistre ; tous travaillaient ardemment. Les pompes de la place des Halles, de la Poissonnerie, de l'École des arts, conduites à grande vitesse, fonctionnaient énergiquement. Nos braves pompiers et leurs dignes chefs faisaient la part du feu, cherchant à empêcher l'incendie de gagner les maisons voisines et à circonscrire son foyer.

Inutile d'ajouter que M. le préfet, M. le maire, M. le commandant de gendarmerie, M. le chef de bataillon du 54<sup>e</sup> de ligne, M. le commandant de place, M. le capitaine de gendarmerie, M. le commissaire central et MM. les commissaires de police s'étaient rendus les premiers sur le théâtre de l'incendie, encourageant par leur présence les travailleurs et se portant partout où il y avait soit un ordre à donner, soit un péril à conjurer. Mais, malgré tous les efforts, les flammes montaient à une telle hauteur qu'on les apercevait de la Poissonnerie. Le spectacle que présentait, vers quatre heures, l'incendie était navrant ; on eût dit qu'une partie de la ville était en feu. Ce n'est que vers sept heures qu'on est parvenu, à force de travail, à se rendre maître du sinistre. Malheureusement les maisons de MM. Glétron, Launay, Audusson ont été dévorées par les flammes, ainsi que la boutique qu'occupait le boucher.

Sans le changement de direction qu'a pris le vent, tout un quartier menaçait d'être brûlé. Aussi, par une précaution qu'on ne saurait trop approuver, avait-on transporté sur la place des Halles les barriques qui garnissaient le chaix de M. Raveneau, dans la maison touchant celle de M. Launay.

La maison de M. Planchenaux, président de chambre, pouvait, ainsi que celle qu'habite M. Godin, être atteinte par les flammes. On avait établi dans celle-ci une pompe. A demain des détails plus précis et plus circonstanciés. Ceux que nous donnons aujourd'hui ont été pris sur les lieux mêmes, et nous n'avons pas eu le temps de les contrôler. Voilà pourquoi nous les donnons sous toutes réserves. Les immeubles ainsi que les marchandises étaient assurés. Parmi les victimes de cet incendie, une seule était absente, c'était M. Glétron, qui se trouvait à Sablé. Un de ses amis, M. Dauban, conservateur du Musée, est allé avertir de cette douloureuse nouvelle. A huit heures ces deux MM. étaient à Angers.

Mardi à huit heures, est arrivé à Angers l'état-major avec la musique du bataillon belge qui doit former la garde de S. M. l'impératrice Charlotte.

Après un séjour de deux heures, ce bataillon s'est dirigé sur Saint-Nazaire d'où il a dû s'embarquer pour le Mexique sur le paquebot qui est parti hier.

On lit dans le *Journal de Baugé* :

« Le 4 de ce mois vers une heure de l'après-midi, Céline Farineau, âgée de 4 ans 1/2 demeurant chez ses parents au Vieil-Baugé, s'en allait à l'école avec une chaufferette.

» L'enfant l'avait mise sous son tablier et se chauffait les mains chemin faisant, lorsque le feu se communiqua à sa jupe. En peu d'instants il atteignit la figure, et sans un ouvrier sabotier que le hasard avait conduit là, la pauvre enfant n'existerait plus.

» La figure et les mains sont dans un affreux état. On craint beaucoup pour sa vie.

» C'est une leçon sévère pour les parents

qui ont l'habitude d'envoyer leurs jeunes enfants à l'école avec des chaufferettes.

» Nous ne saurions les engager trop fort à prendre toutes les précautions que leur suggérera la prudence. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

Les nouvelles du Mexique sont excellentes. Le voyage de l'empereur Maximilien continue au milieu des populations. La prise de Matamoros a causé une vive impression. Les troupes juaristes se sont débandées et révoltées.

Turin, 15 novembre. — Dans la Chambre des députés, le général de Lamarmora, expliquant les quelques paroles qu'il a prononcées naguère sur la question vénitienne, dit qu'il n'a entendu exprimer aucune menace ou

passion ; il a manifesté seulement l'espoir que l'empereur d'Autriche pourrait être persuadé que ni son intérêt, ni son honneur militaire ne lui commande de conserver la Vénétie. Le ministre déplore profondément le mouvement du Frioul.

Parlant du bruit d'une cession d'une partie de territoire, le général de Lamarmora dit que jamais la France ne voudrait troubler de cette manière l'ordre et la paix en Europe. La convention, ajoute-t-il, facilitera beaucoup la solution de la question romaine. On obtiendra Rome par l'effet du progrès, mais pas avec la force. On fera une expérience qui apprendra si le pouvoir temporel peut subsister par soi-même. L'Italie doit montrer la volonté de ne pas troubler le pape dans cette épreuve.

Milan, 14 novembre. — L'état de siège a été proclamé dans le Frioul.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Nous empruntons à la préface du charmant et excellent ouvrage de M. Ed. Grimard, que nous annonçons aujourd'hui, *la Plante, botanique simplifiée* (1), les lignes suivantes de M. Jean Macé; l'autorité du nom de M. Jean Macé rendrait tout autre éloge superflu : « Je ne saurais, dit l'auteur de *Histoire d'une Bouchée de Pain*, je ne saurais de livre meilleur à conseiller que *la Plante*, de M. Ed. Grimard. Je n'en ai pas rencontré jusqu'à présent qui soit mieux fait pour inspirer le goût de la botanique. C'est comme un poème, mais un poème fait

Nous recommandons d'une manière toute spéciale à nos lecteurs la nouvelle souscription que viennent d'ouvrir MM. Firmin Didot frères, au *Dictionnaire de la Conversation*. Le prompt écoulement de cet important ouvrage a permis à ces éditeurs d'offrir de nouveaux

(1) Chez Hetzel, libraire, 18, rue Jacob, à Paris. — 2 volumes : 10 francs.

avantages aux personnes qui souscriront à cette nouvelle édition avant le 31 décembre. Ceux là seulement recevront comme PRIME GRATUITE le *Dictionnaire de l'Académie*, 2 forts volumes, grand in-4, dont le prix est de 36 fr.

A l'approche du 1<sup>er</sup> janvier, il n'est pas d'ouvrage qu'on ne soit plus désireux de recevoir. Il jouit d'une réputation justement méritée et le rapide enlèvement des éditions parues dispense d'insister sur son importance. Les sciences, les arts, la philosophie, l'histoire, tout y est traité par des hommes de talent bien connus. Chacun voudra donc prendre ses dispositions pour offrir cet ouvrage en étrennes au 1<sup>er</sup> janvier prochain : ce sera joindre l'utile à l'agréable.

La souscription est ouverte, à Saumur, chez Paul Godet, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir. (Voir aux annonces.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

## ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI LAPORTE, huissier à Saumur.

### VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche, 20 novembre 1864, heure de midi, à Saumur, route de Varrains, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, et au domicile de M. Paul de Garaby, à la vente aux enchères de meubles et marchandises, consistant notamment en : batterie de cuisine, tables, vaisselle, armoire, lits, commodes, chemises, draps, rideaux de lits et de croisées, glace, tableaux, madère, malaga, curaçao, absinthe, cassis et quantité d'autres liqueurs.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0. (499)

## A VENDRE

A L'AMIABLE

En gros ou en détail,

## LES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

1<sup>o</sup> LE DOMAINE DU BAS-NEUIL, avec maison d'habitation et bâtiments d'exploitation;

2<sup>o</sup> Vingt hectares environ de bois;

3<sup>o</sup> Trois grands champs faisant partie de la Ferme du Château et diverses parcelles, de la contenance de 25 hectares environ.

Le tout dépendant de la Terre de Berrye, communes de Neuil-sur-Dives, Pouançay et Saint-Léger, et contenant ensemble environ 68 hectares.

Les biens à vendre, étant à proximité des bourgs de Berrye, Saint-Léger, et du village du Haut Neuil, sont susceptibles d'être détaillés avantageusement. Facilités pour les paiements.

S'adresser, pour la visite des biens à vendre, au sieur POUVREAU, garde de la Terre de Berrye; et pour traiter, au mandataire des propriétaires, qui se trouvera au château de Berrye les 25 et 26 novembre, pour la vente en gros.

On procédera à la vente au détail, à défaut de vente en gros, le 27 novembre et jours suivants, s'il y a lieu.

## A VENDRE

A bas prix,

Une grande quantité de BELLE LAINE A TAPISSER, de toutes couleurs, venant de chez M. VÉRON.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve REFOUR, près la prison. (488)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

Le vendredi 18 novembre 1864, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez M<sup>me</sup> Ferrand, propriétaire, quai de Limoges (maison de M<sup>me</sup> Sartoris), à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, commodes, chaises, tables, linge, quantité d'outils, un tour, établi, étai, fer et ferrailles et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

## UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située en la commune d'Allonnes, près la route départementale de Saumur à Bourgueil, et contenant 17 hectares 22 ares 45 centiares.

Cette propriété, qui consiste en bâtiments d'habitation, terres labourables, prés et vignes, serait très-propre à la spéculation.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (496)

Etude de M<sup>e</sup> CHAMPNEUF, notaire à Champigny-sur-Veude (Indre-et-Loire).

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En totalité ou par lots,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CHAMPNEUF, notaire à Champigny-sur-Veude,

Le dimanche 4 décembre 1864, à midi,

## 9,860 PIEDS D'ARBRES,

Parmi lesquels 8,500 pieds de chênes-futaies, de belle grosseur et de l'âge de 60 à 80 ans, et 1,360 très-beaux peupliers;

Et la coupe de 10 hectares de bois-taillis, de l'âge de 18 ans;

Le tout dépendant de la terre de Champigny-sur-Veude.

Exploitation et transport très-faciles.

S'adresser, pour visiter les bois, au garde du château, et, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> CHAMPNEUF, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (485)

## A CÉDER

Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES.

S'adresser à M. GIRARD, rue d'Orléans, Saumur. (478)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale.

S'adresser à M<sup>me</sup> RAGUIDEAU.

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande UN CLERC. (890)

UNE PERSONNE d'origine anglaise, ayant l'habitude de l'enseignement, désire donner des LEÇONS D'ANGLAIS.

S'adresser au bureau du journal.

## BLANCHISSAGE DE CHAPEAUX

SYSTEME ANGLAIS.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> DOUSSET-VALLEAU,

Rue du Puits-Neuf, 22, au 1<sup>er</sup>,

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle se chargera du blanchissage des chapeaux de toutes sortes et de leur mise à neuf, en leur donnant les formes les plus nouvelles.

Blanchissage et raccommodage des dentelles de toutes espèces, des plumes, lainages, flanelles de santé, tricots et cachemires. (484)

## AVIS.

UN JEUNE HOMME de 24 ans, désirerait un emploi, soit dans le commerce, service administratif ou bureaux.

Il sort d'une administration et peut offrir de très-bons renseignements. Les appointements seraient réglés d'après appréciation de capacités.

S'adresser au bureau du journal.

AU GAGNE-PETIT.

## A LA PETITE MARIE-LOUISE

DE SAUMUR,

Rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 6.

M. GABRIEL GILLET, premier ouvrier horloger de Napoléon-Saint-Léon III, ancien ouvrier de M<sup>e</sup> Mathieu DILGER, LANGE, et plusieurs autres horlogers de Saumur,

A l'honneur de prévenir le public qu'il travaille pour son compte à des prix très-modérés,

SAVOIR :

Rabillage ou nettoyage des montres cylindre, or et argent, à 2 fr. 50 et 2 fr.

Montres ordinaires, à . . . 1 50

Grands ressorts . . . . . 2 »

Repassage des montres cylindre. . . . . 3 »

Et pendules de cheminées. 3 »

Le tout avec garantie de deux ans.

Saumur, imp. de P. GODET.

NOUVELLE SOUSCRIPTION  
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

## DICTIONNAIRE

DE LA

# CONVERSATION

## ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

### SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8<sup>o</sup>, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes, Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15.000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

### PRIME D'ENCOURAGEMENT.

Tout souscripteur au *Dictionnaire de la Conversation*, avant le 31 décembre 1864, recevra GRATIS le *Dictionnaire de l'Académie*, 2 vol. grand in-4<sup>o</sup>, dont le prix est de 36 francs.

## BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 NOVEMBRE.			BOURSE DU 16 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	64 90	»	»	20	64 90	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	92	»	»	»	92 30	»
Obligations du Trésor. . . . .	440	1 25	»	»	440	»
Banque de France. . . . .	3410	5	»	»	3450	40
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1180	10	»	»	1180	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	580	»	5	»	»	»
Crédit Agricole. . . . .	690	2 50	»	»	687 50	2 50
Crédit industriel. . . . .	710	»	5	»	703 75	6 25
Crédit Mobilier. . . . .	883 75	»	6 25	»	880	3 75
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	900	»	10	»	895	5
Orléans estampillé. . . . .	838 75	3 75	»	»	840	1 25
Orléans, nouveau. . . . .	768 75	»	»	»	767 50	1 25
Nord (actions anciennes). . . . .	980	»	5	»	980	»
Est. . . . .	476 25	»	»	»	475	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	885	2 50	»	»	883 75	1 25
Lyon nouveau. . . . .	883 75	»	1 25	»	885	1 25
Midi. . . . .	585	»	»	»	582 50	2 50
Ouest. . . . .	501 25	5	»	»	501 25	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1600	»	12 50	»	1595	5
Canal de Suez. . . . .	445	2 50	»	»	441 25	3 75
Transatlantiques. . . . .	517 50	»	2 50	»	515	2 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 10	»	10	»	65 10	»
Autrichiens. . . . .	447 50	»	3 75	»	445	2 50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	512 50	2 50	»	»	506 25	6 25
Victor-Emmanuel. . . . .	315	»	2 50	»	315	»
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	268 75	»	6 25	»	267 50	1 25
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	557 50	2 50	»	»	551 25	6 25
Saragosse. . . . .	431 25	»	8 75	»	427 50	3 75
Séville-Xérés-Séville. . . . .	282 50	»	10	»	280	2 50
Portugais. . . . .	250	25	»	»	255	5
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	303 75	»	»	»	303 75	»
Orléans. . . . .	293 75	»	»	»	292 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	291 25	»	»	»	291 25	»
Ouest. . . . .	286 25	»	»	»	286 25	»
Midi. . . . .	287 50	»	»	»	286 25	»
Est. . . . .	290	»	»	»	290	»

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le